RCS : LIMOGES
Code greffe : 8701

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LIMOGES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1998 B 00183
Numéro SIREN : 418 749 255
Nom ou dénomination : AB GESTION

Ce dépôt a été enregistré le 15/07/2019 sous le numéro de dépôt 2316

CABINET
LE PROVOST
EXPERTISE COMPTABLE
COMMISSARIAT AUX COMPTES

SAS AB GESTION

2 RUE FRANCOIS CHENIEUX

87000 LIMOGES

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018

16 avenue de Naugeat - 87000 LIMOGES
Tél. : 05 55 43 90 88 - email : armelle.leprovost@orange.fr - Site internet : cabinet-leprovost.fr
SAS au capital de 5 000 € - SIREN 521 957 811 RCS Limoges - TVA intracommunautaire FR20521957811
Inscrite au tableau de l'Ordre des Experts comptables de la région de Limoges et membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Limoges.

SAS AB GESTION

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31/12/2018

SOMMAIRE

- Rapport du Commissaire aux Comptes
sur les comptes annuels exercice clos le 31 décembre 2018

- Comptes Annuels clos le 31 décembre 2018 :

. BILAN ACTIF-PASSIF

. COMPTE DE RESULTAT

. ANNEXE

SAS AB GESTION

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31/12/2018

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale ordinaire, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société **SAS AB GESTION** relatifs à l'exercice clos le **31 décembre 2018**, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 31 **décembre 2018** à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux actionnaires

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du **31 décembre 2018** et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote, vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

LIMOGES, le 28/03/2019

Armelle LE PROVOST
Présidente

CABINET LE PROVOST
16 avenue de NAUGEAT
87000 LIMOGES
Siret 521 957 811 00024

Commissaire aux comptes

KPMG

Bilan actif

AB Gestion

N° SIRET : 41874925500018

* Mission de Présentation-Voir l'attestation

Actif			Exercice au 31/12/2018			Exercice précédent
			Montant brut	Amort. ou Prov.	Montant net	au 31/12/2017
Capital souscrit non appelé						
Actif immobilisé	Immobilisations incorporelles	Frais d'établissement				
		Frais de développement				
		Concessions, brevets et droits similaires				
		Fonds commercial (1)				
		Autres immobilisations incorporelles				
		Immobilisations incorporelles en cours				
		Avances et acomptes				
		TOTAL				
	Immobilisations corporelles	Terrains				
		Constructions				
		Inst. techniques, mat. out. industriels	3 750	1 985	1 764	2 514
		Autres immobilisations corporelles	99 233	41 370	57 863	1 064
		Immobilisations en cours				
		Avances et acomptes				
		TOTAL	**102 983**	**43 356**	**59 627**	**3 578**
	Immobilisations financières (2)	Participations évaluées par équivalence				
		Autres participations	3 187 746		3 187 746	3 187 746
		Créances rattachées à des participations				
		Titres immob. de l'activité de portefeuille				
		Autres titres immobilisés	1 007	998	9	9
		Prêts				
		Autres immobilisations financières	3		3	3
		TOTAL	**3 188 758**	**998**	**3 187 760**	**3 187 760**
		Total de l'actif immobilisé	**3 291 741**	**44 354**	**3 247 387**	**3 191 338**
Actif circulant	Stocks	Matières premières, approvisionnements				
		En cours de production de biens				
		En cours de production de services				
		Produits intermédiaires et finis				
		Marchandises				
		TOTAL				
	Avances et acomptes versés sur commandes					
	Créances (3)	Clients et comptes rattachés	280 000		280 000	280 000
		Autres créances	20 087		20 087	137 515
		Capital souscrit et appelé, non versé				
		TOTAL	**300 087**		**300 087**	**417 515**
	Divers	Valeurs mobilières de placement				
		(dont actions propres :)				
		Instruments de trésorerie				
		Disponibilités	1 578		1 578	912
		TOTAL	**1 578**		**1 578**	**912**
Charges constatées d'avance			4 368		4 368	2 826
Total de l'actif circulant			**306 033**		**306 033**	**421 253**
Frais d'émission d'emprunts à étaler						
Primes de remboursement des emprunts						
Écarts de conversion actif						
TOTAL DE L'ACTIF			**3 597 775**	**44 354**	**3 553 421**	**3 612 591**

Renvois : (1) Dont droit au bail
(2) Dont part à moins d'un an (brut) des immobilisations financières 3
(3) Dont créances à plus d'un an (brut)

Clause de réserve de propriété : Immobilisations | Stocks | Créances clients

Edité à partir de Loop V3.10.5

KPMG

Bilan passif

AB Gestion

* Mission de Présentation-Voir l'attestation

	Passif	Au 31/12/2018	Exercice précédent
Capitaux propres	Capital (dont versé : 7 623)	7 623	7 623
	Primes d'émission, de fusion, d'apport		
	Ecarts de réévaluation		
	Ecarts d'équivalence		
	Réserves		
	Réserve légale	762	762
	Réserves statutaires		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	2 004 104	1 795 794
	Report à nouveau		
	Résultats antérieurs en instance d'affectation		
	Résultat de la période (bénéfice ou perte)	365 248	268 325
	Situation nette avant répartition	**2 377 738**	**2 072 505**
	Subvention d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Total	**2 377 738**	**2 072 505**
Aut. fonds propres	Titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total		
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total		
Dettes	Emprunts et dettes assimilées		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	771 353	896 327
	Emprunts et dettes financières divers (3)	265 000	538 175
	Total	**1 036 353**	**1 434 502**
	Avances et acomptes reçus sur commandes (1)		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	24 376	23 966
	Dettes fiscales et sociales	114 769	81 616
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	183	
	Instruments de trésorerie		
	Total	**139 329**	**105 583**
	Produits constatés d'avance		
	Total des dettes et des produits constatés d'avance	**1 175 683**	**1 540 086**
	Écarts de conversion passif		
	TOTAL DU PASSIF	**3 553 421**	**3 612 591**
	Crédit-bail immobilier		
	Crédit-bail mobilier		
	Effets portés à l'escompte et non échus		
	Dettes et produits constatés d'avance, sauf (1), à plus d'un an	578 541	1 066 475
	à moins d'un an	597 142	473 611
	Renvois : (2) dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques	243 053	155 405
	(3) dont emprunts participatifs		

Edité à partir de Loop V3.10.5

KPMG

Compte de résultat

AB Gestion

Périodes 01/01/2017 31/12/2017 Durées 12 mois
01/01/2018 31/12/2018 12 mois

* Mission de Présentation-Voir l'attestation

		France	Exportation	Total	Exercice précédent
Produits d'exploitation (1)	Ventes de marchandises				
	Production vendue : - Biens				
	- Services	1 060 000		1 060 000	820 500
	Chiffre d'affaires net	**1 060 000**		**1 060 000**	**820 500**
	Production stockée				
	production immobilisée				
	Produits nets partiels sur opérations à long terme				
	Subventions d'exploitation				
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges			157 236	146 763
	Autres produits			5	5
	Total			**1 217 242**	**967 269**
Charges d'exploitation (2)	Marchandises | Achats				
	Variation de stocks				
	Matières premières et autres approvisionnements | Achats				
	Variation de stocks				
	Autres achats et charges externes (3)			457 333	357 159
	Impôts, taxes et versements assimilés			20 663	7 062
	Salaires et traitements			386 000	362 681
	Charges sociales			169 834	134 759
	Dotations d'exploitation • sur immobilisations | amortissements			11 012	3 324
	Dotations d'exploitation • sur immobilisations | provisions				
	Dotations d'exploitation • sur actif circulant				
	Dotations d'exploitation • pour risques et charges				
	Autres charges			20 000	30 000
	Total			**1 064 843**	**894 986**
	Résultat d'exploitation A			**152 398**	**72 282**
Opér. commun	Bénéfice attribué ou perte transférée B				
	Perte supportée ou bénéfice transféré C				
Produits financiers	Produits financiers de participations (4)			275 026	232 840
	Produits financiers d'autres valeurs mobilières de placement et créances d'actif immobilisé (4)				
	Autres intérêts et produits assimilés (4)				
	Reprises sur provisions, transferts de charges				
	Différences positives de change				
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
	Total			**275 026**	**232 840**
Charges financières	Dotations financières aux amortissements et provisions				
	Intérêts et charges assimilées (5)			9 480	11 808
	Différences négatives de change				
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
	Total			**9 480**	**11 808**
	Résultat financier D			**265 545**	**221 031**
	RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT (± A ± B - C ± D) E			**417 944**	**293 314**

Edité à partir de Loop V3.10.5

KPMG

Compte de résultat

AB Gestion

Périodes 01/01/2017 31/12/2017 Durées 12 mois
01/01/2018 31/12/2018 12 mois

* Mission de Présentation-Voir l'attestation

			Total	Exercice précédent
Produits exceptionnels	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			
	Produits exceptionnels sur opérations en capital			17 113
	Reprises sur provisions et transferts de charge			
		Total		**17 113**
Charges exceptionnelles	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion			450
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital		3 065	13 325
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions			
		Total	**3 065**	**13 775**
Résultat exceptionnel		F	**-3 065**	**3 337**
Participation des salariés aux résultats		G		
Impôt sur les bénéfices		H	49 630	28 327
BÉNÉFICE OU PERTE (± E ± F - G - H)			**365 248**	**268 325**

Renvois

(1) Dont	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs	
	incidence après impôt des corrections d'erreurs	
(2) Dont	charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs	
	incidence après impôt des corrections d'erreurs	
(3) Y compris	- redevances de crédit-bail mobilier	
	- redevances de crédit-bail immobilier	
(4) Dont produits concernant les entités liées		
(5) Dont intérêts concernant les entités liées		

Edité à partir de Loop V3.10.5

KPMG

SAS AB_Gestion

Annexe de base aux comptes de l'exercice clos le 31/12/2018

Table des matières

1. Faits caractéristiques de l'exercice 2
1.1. Evénements principaux 2
1.2. Principes, règles et méthodes comptables 2
2. Informations relatives au bilan 3
2.1. Actif 3
2.1.1. Immobilisations incorporelles 3
2.1.2. Immobilisations corporelles 3
2.1.2.1. Principaux mouvements de l'exercice 3
2.1.2.2. Modes d'amortissement 3
2.1.3. Immobilisations financières 0
2.1.3.1. Liste des filiales 0
2.2.1. Produits à recevoir 0
2.2.2. Créances 1
2.3. Passif 2
2.3.1. Capitaux propres 2
2.3.1.1. Tableau de variation des capitaux propres 2
2.3.1.2. Capital 2
2.3.2. Dettes financières et autres dettes 3
2.3.3. Charges à payer 4
3. Informations relatives au compte de résultat 4
4. Crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) 5

1. Faits caractéristiques de l'exercice

1.1. Evénements principaux

Aucun événement sur l'exercice

1.2. Principes, règles et méthodes comptables

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du code de commerce et du règlement 2014-03 de l'ANC.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

2. Informations relatives au bilan

2.1. Actif

2.1.1. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

2.1.2. Immobilisations corporelles

2.1.2.1. Principaux mouvements de l'exercice

	Augmentations		Diminutions	
	Réévaluation	Acquisition Apports Virements	Virements poste à poste	Cessions rebuts
Installations techniques, matériel et outillage industriels	-	-	-	-
Installations générales, agencements, aménagements divers	-	-	-	-
Matériel de transport		67 061		
Matériel de bureau et informatique, mobilier				
Emballages récupérables et divers	-	-	-	-
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes	-	-	-	-

2.1.2.2. Modes d'amortissement

Types d'immobilisations	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	20 ans
Matériel et outillage	Linéaire	5 ans
Installations générales	Linéaire	7 ans
Matériel de transport	Linéaire	5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 ans
Mobilier de bureau	Linéaire	5 ans

KPMG

2.1.3. Immobilisations financières

2.1.3.1. Liste des filiales

Informations financières	Capital	Réserves et report à nouveau avant affectation des résultats	Quote-part du capital détenue *(en %)*	Valeurs comptables des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice	Observations
				Brute	Nette						
SARL AB3B	37 000	6 411	99.97%	1 004 929	1 004 929			3 389 932	108 968	170 154	
SARL BEAUDRIVE	38 112	16 712	99.84%	1 143 817	1 143 817			2 841 409	29 041	79 872	
SARL TAB DRIVE	8 000	- 231 961	99.84%	799 000	799 000			2 427 764	24 585	0	
SARL D2000 DRIVE	8 000	- 112 012	10%	70 000	70 000			1 938 132	42 185	0	
SARL KANADA DRIVE	8 000	3 247	10%	170 000	170 000			4 204 589	184 157	25 000	

KPMG

2.2.1. Produits à recevoir

Libellés	Montant
INTERETS COURUS	
Immobilisations financières	-
Participations groupe	-
Participations Hors groupe	-
Clients	-
Associés	-
Valeurs mobilières de placements	-
AUTRES PRODUITS	
Factures à établir	-
RRR à obtenir, avoirs à recevoir	-
Personnel	-
- Sécurité sociale	-
Etat	-
Divers	15 000
TOTAL	15 000

2.2.2. Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

	ETAT DES CREANCES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
DE L'ACTIF IMMOBILISE	Créances rattachés à des participations		-	-	-
	Prêts		-	-	-
	Autres immobilisation financières		4	-	4
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		-	-	-
	Autres créances clients		280 000	280 000	-
	Créance représentative des titres prêtés ou remis en garantie		-	-	-
	Personnel et comptes rattachés		1 000	1 000	-
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		-	-	-
	Etat et autres collectivités publiques	Impôt sur les bénéfices	-	-	-
		Taxe sur la valeur ajoutée	-	-	-
		Autres impôts, taxes et versement assimilés			
		Divers	-	-	-
	Groupes et associés		-	-	-
	Débiteur divers		19 087	19 087	-
	Charges constatées d'avance		4 368	4 368	-
		TOTAUX	304 459	304 455	4

2.3. Passif

2.3.1. Capitaux propres

2.3.1.1. Tableau de variation des capitaux propres

Libellés	N-1	+	-	N
Capital	7 623	-	-	7 623
Primes, réserves et écarts	1 796 557	208 309	-	2 004 866
Report à nouveau	-	-	-	-
Résultat	268 325	365 249	268 325	365 249
Subventions d'investissement	-	-	-	-
Provisions réglementées	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-

2.3.1.2. Capital

Le capital est composé de 484 actions de 15.75 euros de valeur nominale.

Il n'y a pas eu de changement au cours de l'exercice.

2.3.2. Dettes financières et autres dettes

	Montant brut	A 1 an au plus	A + d'1 an et 5 ans au +	A + de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles	-	-	-	-
Autres emprunts obligataires	-	-	-	-
Emprunts et dettes établissement de crédit				
- A 1 an max à l'origine	243 053	243 053	-	-
- A + d'1 à l'origine	528 300	214 759	313 541	-
Emprunts et dettes financières Divers	-	-	-	-
Fournisseur et comptes rattachés	24 376	24 376	-	-
Personnel et comptes rattachés	37 982	37 982	-	-
Sécurité sociales et autres organismes	32 038	32 038	-	-
Impôts sur les bénéfices	14 398	14 398	-	-
TVA	16 845	16 845	-	-
Obligations cautionnées	-	-	-	-
Autres impôts et taxes	13,507	13,507	-	-
Dettes sur immobilisation Et comptes rattachés	-	-	-	-
Groupe et associés	265,000	-	265 000	-
Autres dettes	184	184	-	-
Dettes titres empruntés ou rem. Garant	-	-	-	-
Produits constatés d'avance	-	-	-	-
TOTAL	1 175 683	597 142	578 541	-

2.3.3. Charges à payer

Libellés	Montant
CONGES A PAYER	
Congés provisionnés	21 824
Charges sociales provisionnées	8 730
Charges fiscales provisionnées	-
INTERETS COURUS	
Emprunts et dettes assimilées	-
Dettes part. groupes	-
Dettes part. hors groupes	-
Dettes sociétés en participation	-
Fournisseurs	-
Associés	-
Banques	925
Concours bancaires courants	-
AUTRES CHARGES	
Factures à recevoir	5 347
RRR à accorder, avoirs à établir	-
Participation des salariés	-
Personnel	-
Sécurité sociale	4 312
Autres charges fiscales	11 636
Divers	-
TOTAL	52 774

3. Informations relatives au compte de résultat

	France	Export et communautaire	Total
Ventes marchandises	-	-	-
Production vendues	-	-	-
- Biens	1 060 000	-	1 060 000
- Services			
Chiffre d'affaires net	1 060 000	-	1 060 000

4. Crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE)

Le CICE (Crédit d'impôt compétitivité emploi) comptabilisé dans les comptes de notre entité à la clôture de l'exercice s'élève à 6 227 €.

Au compte de résultat, notre entité a retenu la comptabilisation du CICE en diminution des charges de personnel.

Au bilan, il a été imputé en moins du poste IS à payer en Autres Dettes pour 6 854 € (pour le montant qui sera imputé sur l'IS à payer).

Ce « produit » correspond au crédit d'impôt qui va être utilisé à l'occasion de la déclaration du solde de l'impôt société.

Il traduit le droit au CICE acquis par notre entité relatif aux rémunérations éligibles comptabilisées dans l'exercice (en appréciant par année civile la probabilité d'obtention finale du montant déterminé de CICE au titre de chaque salarié).

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises, à travers notamment des efforts en matière d'investissement, de recherche, d'innovation, de formation, de recrutement, de prospection de nouveaux marchés, de transition écologique et énergique et de reconstitution de leurs fonds de roulement. (art. 244 quater du CGI).

AB GESTION
SAS au capital de 7 623 €uros
Siège social : 2, rue François Chénieux
87000 LIMOGES
418 749 255 R.C.S. LIMOGES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU

30 MAI 2019

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018

DEUXIÈME RESOLUTION

Affectation de résultat

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 365 248,65 euros de la manière suivante :

Origine :

• Résultat de l'exercice		365 248,65 euros

Affectation

• Aux autres réserves	365 248,65 euros	
Totaux	**365 248,65 euros**	**365 248,65 euros**

RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUES

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, le tableau ci-après fait état du montant des dividendes et autres revenus distribués au titre des trois précédents exercices, ainsi que de leur éventuelle éligibilité à la réfaction de 40% résultant des dispositions de l'article 158 3-2° du Code général des impôts bénéficiant, le cas échéant, aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France.

AB

Exercice clos le :	Revenus éligibles à la réfaction résultant de l'article 158-3-2° du CGI		Revenus non éligibles à la réfaction résultant de l'article 158-3-2° du CGI	
	Dividendes	Autres revenus	Dividendes	Autres revenus
31 décembre 2017	60 016	/	/	/
31 décembre 2016	0	/	/	/
31 décembre 2015	101 156	/	/	/

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Pour copie certifiée conforme

Le Président